



Cette condamnation a été prononcée hier mardi 19 mars au tribunal criminel spécial (TCS) à Yaoundé.

Arrêté en novembre 2014 après un passage furtif au gouvernement (ministre délégué auprès du ministre de la Communication), Gervais Mendo Ze était poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation. L'ancien directeur général de la radio et de la télévision Camerounaise (CRTV) a été reconnu coupable de détournement des fonds publics, Il s'agit entre autres, du décaissement de 116 millions FCFA, puis de 205 millions FCFA et de 20 millions sur la redevance audiovisuelle. La cour l'a également inculpé de payer la somme de 15 milliards de frs CFA.

L'on a également assisté à d'autres condamnation à 18 ans de prison chacun, et de 99 millions de francs CFA. Il s'agit de Polycarpe Abah Abah, ancien Ministre des finances et Jean Marie Akono ze, maire d'une commune dans le département de la Méfou-et-Afamba, région du Centre